

COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 15 avril 2022

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 11/04/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
Présents : 5	
Votants : 7	Présents : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Stéphane DIET, René AMARGER
Pour : 7	Représentés : Nadine BEUFILS par Chrystel VALLY, Laure LAMETH par Jean-Luc GOAREGUER
Contre : 0	
Abstentions : 0	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Chrystel VALLY

Objet : Mise en place d'un défibrillateur et équipement informatique, demande de subvention au titre de la D.E.T.R. - 2022_DE_016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint-Gal n'est pas équipée d'un défibrillateur et que des obligations incombent à la mairie notamment lorsque la salle polyvalente est mise à disposition de particuliers.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet de mise en place d'un défibrillateur est une nécessité pour la commune afin d'assurer une sécurité pour sa population.

Par ailleurs, il serait également souhaitable de prévoir d'équiper la mairie d'un ordinateur portable et d'un écran, afin de pouvoir mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde.

Il donne ensuite lecture des différents devis obtenus.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la réalisation de ces acquisitions et d'adopter le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Considérant les différents devis reçus.

Considérant la nécessité d'assurer une sécurité des habitants et usagers de la commune.

Après en avoir délibéré, décide :

* d'accepter la mise en place du projet d'acquisition d'un défibrillateur, d'un ordinateur portable et d'un écran,

* de retenir les devis de l'entreprise Doubleclik pour un montant de 5 036,65 € H.T.,

* de retenir le devis de l'entreprise Médikal Lozère pour un montant de 1 851,00 € H.T.,

* d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R.,

* de retenir le plan de financement suivant :

Montant H.T. de l'acquisition	6 887,65
DETR	4 133,00
Fonds propres communes	2 754,65

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce projet

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09/ 05/ 2022 et publié ou notifié le 15/ 04/ 2022
--

Annulé

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/05/2022 048-214801532-20220415-2022_DE_016-DE
Date de l'AR d'annulation: 01/06/2022